

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 09/120 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER LES MARCHES « MATERIEL DE SONORISATION ET D'ENREGISTREMENT - RIDEAU » RELATIFS A L'EQUIPEMENT DU CENTRE D'ART POLYPHONIQUE DE SARTENE

---

#### SEANCE DU 29 JUIN 2009

L'An deux mille neuf, et le vingt-neuf juin, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à M. DOMINICI François  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. GALLETTI José  
M. CHAUBON Pierre à M. OTTAVI Antoine  
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève  
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme MOSCONI Marie-Jeanne  
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et M.**

ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, DELHOM Marielle, MARCHIONI François-Xavier, PIERI Vanina, RISTERUCCI Josette.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 03/52 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003 relative au projet de restructuration de l'ancien hôpital de Sartène en vue d'y implanter un Centre d'Art Polyphonique,
- VU** la délibération n° 08/251 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2008 autorisant le Président du Conseil Exécutif à signer et à exécuter les marchés relatifs à l'équipement du Centre d'Art Polyphonique à Sartène,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- APRES** avis de la Commission du Développement Social et Culturel,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs à l'équipement du Centre d'Art Polyphonique de Sartène :

#### **S'agissant du lot matériel de sonorisation et d'enregistrement :**

- avec l'entreprise L'ART SCENE OBJECTIF + pour un montant de 37 984,96 € TTC (lot n° 1).

S'agissant du lot rideau :

- avec l'entreprise L'ART SCENE OBJECTIF + pour un montant de 2 711,33 € TTC (lot n° 3).

**ARTICLE 2 :**

Cette opération est imputable au chapitre 903 - Programme 47161 - compte 21848 sur les numéros d'opérations : 471670002 et 471680001.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 juin 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA

**ANNEXE**

<p><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**Objet :** Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les marchés relatifs à l'équipement du Centre d'Art Polyphonique :

**Affaire n° 08S0054 - Equipement du Centre d'Art Polyphonique :**

**Matériel audiovisuel, accessoires et instruments de musique :**

- Matériel de sonorisation et d'enregistrement
- Rideau

La Collectivité Territoriale de Corse a réalisé, dans la caserne Monteynard - ancien hôpital de Sartène - mise à disposition par la Commune, les travaux d'aménagement du Centre d'Art Polyphonique, en voie d'achèvement.

Il convient de procéder à l'équipement du Centre, aussi bien au niveau du mobilier et des accessoires de bureau et d'hébergement que du matériel audiovisuel et pédagogique.

L'estimation de la valeur totale des fournitures constituant une unité fonctionnelle et pouvant être considérées comme homogènes dépassant le seuil de 206 000 € HT fixé par l'article 26 du Code des marchés publics, la procédure d'appel d'offres ouvert européen a été utilisée ( articles 33, 57 à 59 du CMP ).

Deux consultations ont été lancées, la première pour l'équipement en mobilier de bureau et d'hébergement, la seconde pour le matériel audiovisuel, les accessoires et instruments de musique. Le dossier de consultation des entreprises de cette seconde consultation comprenait 6 lots :

- Lot n° 1 : Accessoires de musique
- Lot n° 2 : Matériel de sonorisation et d'enregistrement (*Ce lot comprend la fourniture et la mise en service des matériels suivants : système d'enregistrement multipiste numérique, console numérique, casques, préamplificateur, enceintes, lecteur-enregistreur dvd, enceinte monitoring studio, micros de chant statique et dynamique, micros de studio, pieds de micro, mallette de rangement*)
- Lot n° 3 : Orgues (*Ce lot comprend un orgue numérique pour l'auditorium et un orgue numérique portable*)
- Lot n° 4 : Pianos et équipement instrumental
- Lot n° 5 : Rideau (*Tissu molleton destiné à occulter la lumière dans l'auditorium*)
- Lot n° 6 : Vidéo-projecteurs

Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, la commission d'appels d'offres a décidé d'attribuer les lots 4 et 6 (cf. délibération n° 03/52 AC du 27 février 2003) et :

- S'agissant du lot N° 1, de déclarer le lot infructueux et de demander aux services techniques de mener une négociation avec les deux candidats ayant présenté une offre pour ce lot ;

- S'agissant des lots N° 2, 3 et 5, de déclarer ces lots infructueux et de relancer ce marché sous forme d'un marché négocié ouvert.
- Mesures de publicité :

L'avis d'appel public à la concurrence concernant les lots 2, 3 et 5 (devenus respectivement lots 1, 2 et 3 de la nouvelle consultation) a été envoyé le 15 décembre 2008 aux publications (BOAMP, JOUE, Corse Matin) ; la date et l'heure limites de remise des propositions étaient fixées au 26 janvier 2009, 16 h.

- Offres reçues :

Lot N° 1 : L'Art scène objectif + - 19, Av. Claude Monet - 13014 Marseille  
ATACC International - Immeuble les 3 D, Parc Berthault - BP 835  
20192 Ajaccio Cedex 4

Lot N° 2 : aucune offre

Lot N° 3 : Allegri Tende srl - Via Marco Polo 115 - 56031 Bientina PI  
Azur Scénic - Z.I. Le Fongeri - 265 Route de la Baronne  
06640 Saint Jeannet  
L'Art scène objectif + - 19, Av. Claude Monet - 13014 Marseille

- Décision de la CAO :

Réunie le 7 avril 2009, la commission d'appels d'offres a décidé :

- S'agissant du lot N° 1, (ancien lot N° 2 de l'AO) : matériel de sonorisation et d'enregistrement, de classer les offres comme suit :

1. L'Art scène objectif +
2. ATACC International

et d'attribuer le marché à L'Art scène objectif + - 19, Av. Claude Monet - 13014 Marseille pour un montant HT de 31 760 €, soit 37 984,96 € TTC. Cette offre obtient la note globale de 18,85 / 20, correspond en tous points au cahier des charges et satisfait aux critères pré-établis.

- S'agissant du lot N° 3, (ancien lot N° 5 de l'AO) : rideau, de classer les offres comme suit :

1. L'Art scène objectif +
2. Azur Scénic
3. Allegri Tende

et d'attribuer le marché à L'Art scène objectif + - 19, Av. Claude Monet - 13014 Marseille pour un montant HT de 2 267 €, soit 2 711,33 € TTC. Cette offre obtient la note globale de 17,90/20, correspond en tous points au cahier des charges et satisfait aux critères pré-établis.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer les marchés relatif à l'équipement du Centre d'Art Polyphonique (Matériel de sonorisation et d'enregistrement - Rideau) avec :

Pour le lot N° 1 : l'entreprise L'Art scène objectif +

Pour le lot N° 3 : l'entreprise L'Art scène objectif +

Je vous prie de bien vouloir en délibérer